Commune de MIRIBEL

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 16 avril 2010 à 20 heures 30

COMPTEÓRENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1^{er} Adjoint; M. A. GIRON, 2^e Adjoint; Mmes P. DRAI, 3^e Adjoint; S. ESCOBESSA, 4^e Adjoint; J. BOUVIER, 5^e Adjoint; MM. G. BAULMONT, 6^e Adjoint; H. SECCO, 7^e Adjoint; A. ROUX, 8^e Adjoint; Mme C. CHAMPION; MM. J-P. BOUVARD; J-P. SAINT ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. H. CHARLES; P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; P. CHEVILLON; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; MM P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; A. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame BOUVIER donne pouvoir à Madame VIRICEL
Monsieur BAULMONT donne pouvoir à Monsieur BERTHOU
Monsieur SAINT-ANTOINE donne pouvoir à Madame ESCOBESSA
Monsieur TOURANCHEAU donne pouvoir à Monsieur CHARLES
Madame JOUTARD donne pouvoir à Madame HANINE
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame DRAI
Madame TOURTE donne pouvoir à Monsieur CHEVILLON
Madame GIRON donne pouvoir à Monsieur BODET
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Béatrice PFAENDER est désignée à løunanimité en qualité de secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE du 19 mars 2010

Le compte rendu de la séance du 19 mars 2010 a été modifié au point VII 1° « Fusion des écoles E. QUINET et O. JOLY », afin de préciser que le nom du groupe scolaire est « *Groupe scolaire du Centre* » au lieu de « *Ecole du Centre* » et que chaque école garde son nom.

Le compte rendu ainsi modifié a été approuvé à lœunanimité.

III FINANCES

1° Vote des Comptes Administratifs 2009

Madame Sylvie ESCOBESSA, Adjointe chargée des Finances, présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2009 du budget de la Commune, sœtablissant comme suit :

en fonctionnement : dépenses : 6 847 417 euros

recettes: 9 485 852 euros

soit un résultat de lœxercice de 2 638 435 euros

en investissement : dépenses : 2 462 565 euros

recettes: 3 402 959 euros

soit un résultat de lœxercice de 940 394 euros

Monsieur PROTIERE ayant signalé la faible augmentation des charges de personnel, Madame ESCOBESSA précise que le remplacement de certains agents ayant effectué des mutations non pas été réalisé immédiatement, et quo illes charges de salaires correspondantes ont été réduites.

Le Compte Administratif du budget de løAssainissement søétablit en exploitation à 368 636 euros de dépenses et 871 401 euros de recettes donnant un résultat de 502 765 euros. En investissement, il présente 1 036 606 euros de dépenses et 358 251 euros de recettes, soit un résultat en déficit de 678 355 euros.

Le Compte Administratif du budget de la ZAC Centre-Ville présente en exploitation 110 euros de dépenses, sans recettes et donc en résultat un déficit de 110 euros, et en investissement 51 625 euros de recettes sans dépenses donnant un résultat en excédent de 51 625 euros.

Pour le budget du Parc døActivités des Chênes, le Compte Administratif présente 130 178 euros de dépenses en exploitation en vue de préparer le solde du budget.

Monsieur le Maire ne pouvant assister au vote des Comptes Administratifs, Madame VIRICEL prend la présidence de la séance et propose à løAssemblée døapprouver les comptes qui lui ont été présentés.

Le Conseil Municipal a alors approuvé à lœunanimité lænsemble des Comptes Administratifs 2009.

A løccasion de cette présentation, Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et indique que la Commune présente des finances saines caractérisées par une forte capacité døinvestissement, résultat des efforts de gestion entrepris. Une réflexion devra être menée non plus sur la capacité financière, mais sur la capacité pratique à réaliser les travaux døinvestissement, compte tenu de la charge de travail pesant sur les services.

Il informe également løAssemblée que sur le budget Assainissement, une subvention de 516 600 euros a été attribuée à la Commune par løAgence de løEau, sur les différents projets døinvestissements destinés à améliorer le fonctionnement du réseau, et cela pour des travaux réalisés en 2009, 2010 et pour des travaux prévus en 2011.

2° Approbation des Comptes de Gestion 2009

Le Conseil Municipal a approuvé, à løunanimité, les Comptes de Gestion 2009 de Monsieur le Percepteur, pour les budgets Commune, Assainissement, ZAC Centre-Ville et Parc døActivités des Chênes.

Ces Comptes de Gestion présentent des résultats identiques aux Comptes Administratifs de la Commune.

3° Affectation des résultats

Les affectations des résultats des différents Comptes Administratifs 2009, corrigés des restes à réaliser et des reports des exercices antérieurs, ont été approuvées à løunanimité par løAssemblée.

Ils sœtablissent de la manière suivante :

a- pour la Commune :

Résultat à affecter : 2 738 435,65 þ Affectation en réserve : 2 580 000, 00 þ Report en recettes de fonctionnement : 158 435,65 þ

b- pour le service de løAssainissement :

Résultat à affecter : 438 291,23 þ Report en dépenses dœxploitation : 438 291,23 þ

c- pour le service de la ZAC Centre-Ville :

Résultat à affecter : 26 634,77 þ Report en recettes de fonctionnement : 26 634,77 þ

d- pour le Parc døActivités des Chênes :

Résultat à affecter : 4 278,07 þ Report en recettes de fonctionnement : 4 278,07 þ

4° Attribution døune subvention exceptionnelle à løAssociation CUIVRES EN DOMBES

Le Conseil Municipal a décidé, à løunanimité, døattribuer une subvention exceptionnelle døun montant de 750 euros à løAssociation CUIVRES EN DOMBES. Ce dossier a été présenté par Madame Sylvie ESCOBESSA, Adjointe chargée des Finances.

La dépense correspondante sera imputée à løarticle 6574 du budget communal.

5° Convention avec la Société Protectrice des Animaux

Madame Sylvie ESCOBESSA, Adjointe chargée des Finances rappelle que, par délibération en date du 29 janvier 2010, Le Conseil Municipal a approuvé une convention avec la S.P.A. pour lœannée 2010, ayant pour objet de prévoir les conditions et modalités de capture et dænlèvement des animaux trouvés, errants ou dangereux, sur la Commune.

Elle ajoute que le coût de ce service est de 0,26 þ par habitant et non 0,21 þ comme indiqué dans la délibération précitée.

Le Conseil Municipal, à løunanimité, a donc décidé døannuler cette délibération et de fixer le coût à 0,26 þ par habitant.

6° Convention Miribel/Neyron pour loaccueil au sein du Relais Assistantes Maternelles

Madame Sylvie ESCOBESSA, Adjointe chargée des Finances, informe løAssemblée que la convention approuvée par délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2008 qui fixait les modalités døaccueil des enfants de Neyron avec les assistantes maternelles au Relais Assistantes Maternelles de løEspace Petite Enfance de Miribel, est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal a approuvé, à løunanimité, une nouvelle convention entre la Commune de Miribel et la Commune de Neyron, permettant aux assistantes maternelles de Neyron de bénéficier du service « Relais Assistantes Maternelles » de Miribel, pour une durée de un an, allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, et renouvelable par tacite reconduction par période døun an, sur une durée maximum de trois ans et a habilité Monsieur le Maire à la signer.

7° <u>Demande de subvention au Conseil Général de løAin pour les travaux de voirie avenue Joséphine</u> Guillon

Madame Sylvie ESCOBESSA, Adjointe chargée des Finances, propose à løAssemblée de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police, pour le financement des travaux de voirie Avenue Joséphine Guillon.

Le Conseil Municipal a décidé, à løunanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général, au titre des amendes de police, pour le financement des travaux de voirie Avenue Joséphine Guillon.

A cette occasion, Monsieur le Maire rappelle lœxcellente collaboration engagée entre le Syndicat des Eaux et la Commune pour réaliser ces travaux dœune grande complexité.

IV URBANISME

1° Acquisition de terrain

Monsieur Alain ROUX, Adjoint chargé de løUrbanisme, rappelle à løAssemblée que, dans le cadre du projet de percée verte, il a été proposé de procéder à løacquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 1017 de 188 m2 appartenant aux consorts NIQUE, permettant à la Commune la réalisation de løopération.

Il ajoute que cette acquisition sera réalisée pour un prix de 72 þ le m2 et que la Commune se chargera de la reconstitution døune séparation entre la propriété NIQUE et la percée verte.

Le Conseil Municipal a approuvé, à lœunanimité, cette acquisition et a habilité Monsieur le Maire à signer lœucte notarié correspondant.

2° Acquisition de terrain

Monsieur Alain ROUX, Adjoint chargé de løUrbanisme, informe løAssemblée que, dans le cadre du projet de percée verte, il a été proposé de procéder à løacquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 1019 de 128 m2 appartenant aux consorts DAGUET, permettant à la Commune la réalisation de løopération.

Il précise que cette acquisition serait réalisée au prix global de 6000 þ et que la Commune se chargerait de la reconstruction du mur de limite et de la création døun passage piéton desservant une sortie sur la percée verte.

Le Conseil Municipal a approuvé à lœunanimité, cette acquisition et a habilité Monsieur le Maire à signer lœucte notarié correspondant.

3° Acquisition de terrain

Monsieur Alain ROUX, Adjoint chargé de løUrbanisme, indique que, dans le cadre du projet de percée verte, il a également été proposé de procéder à løacquisition de la parcelle cadastrée section AD n° 1021 de 225 m2 appartenant à la société Conseil en immobilier sise à Montluel, permettant à la Commune la réalisation de løpération.

Il ajoute que cette acquisition serait réalisée pour un prix global de 10 000 þ.

Le Conseil Municipal a approuvé à løunanimité, cette acquisition, et a habilité Monsieur le Maire à signer løacte à intervenir.

4° Acquisition de terrains en vue de la constitution de la Z.A.E. de Folliouse

Monsieur Alain ROUX, Adjoint chargé de løUrbanisme, informe løAssemblée quøen vue de la création de la Zone døActivité Economique (Z.A.E.) de Folliouse, la Commune devait acquérir les parcelles suivantes :

- Section ZD n° 63 de 13 200 m2 appartenant à Madame CHAUDY Sylviane épouse PECORARO
- Section ZD n° 65 de 125 m2 appartenant aux époux ROCHE Melchior et MOREAU Mauricette
- Section ZD n° 67 de 3 350 m2 appartenant à la famille JARIT / BARREL
- Section ZD n° 68 de 5 710 m2 appartenant à Monsieur JOLIVET Jacky

au prix déterminé par le Service des Domaines, à savoir de 17 b le m2

- Section ZD n° 64 de 3 510 m2 et n° 66 de 3 630 m2 appartenant aux époux CHARVIN Pierre et POINTET Paulette

au prix de 18 þ le m2 comprenant une indemnité déviction puisque ces deux parcelles produisent du fourrage pour léactivité déélevage équin du propriétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à lœunanimité ces acquisitions et a habilité Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

Madame JOLIVET, intéressée par løbjet de la délibération, ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUX indiquent quœune négociation était également engagée avec la Société APRR, pour la rétrocession de parcelles de terrains présentant un intérêt pour la réalisation de lopération.

.

5° <u>Acquisition de terrains en vue de løaménagement døun terrain multisports au Mas-Rillier ó indemnisation des exploitants</u>

Monsieur Alain ROUX, Adjoint chargé de løUrbanisme, rappelle la délibération en date du 18 décembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal avait décidé døacquérir les parcelles nécessaires à la réalisation døun terrain multisports au Mas-Rillier au prix déterminé par le service des Domaines, à savoir 8 þ le m2 toutes taxes comprises et confondues.

Il propose døndemniser les exploitants de ces terrains selon le tableau ci-dessous :

Propriétaire	Désignation des	Parcelles exploitées	Prix au m2	<u>Indemnité</u>
I I	<u>parcelles</u>	Types de cultures		<u>exploitant</u>
	Section C - Zone N1 *			
Famille NIQUE	n° 495 de 890 m2		8 þ	0,46 þ le
		par RAY Michel		m2
		en jachère actuellement		
Famille TERRIER CHULILLA	n° 498 de 220 m2	par RAY Michel		0,46 þ le
		En jachère	8 þ	m2
		actuellement	1	
Famille STEYNER GORDIAS	n° 499 de 550 m2	par eux-mêmes	8 þ	0,46 þ le
		fourrage	1	$m^{\frac{1}{2}}$
RAY Marcel	n° 505 de 140 m2	par RAY Michel		0,46 þ le
	11 303 40 110 1112	Jachère	8 þ	m2
Association diocésaine	n° 514 de 6090 m2	par MEYET Jacky	ОР	1112
de Belley Ars	II 314 dc 0070 III2	céréales	0 h	0.46 b lo
de Beney 7413		cereales	8 þ	0,46 þ le
EDOLLY MEVET DOLIGHEDOD	0 521 1- (402			m2
EPOUX MEYET BOUCHEDOR	n° 531 de 640 m2	par eux-mêmes	0.1	0.461.1
		céréales	8 þ	0,46 þ le
				m2
RAY Marcel	n° 491 de 410 m2	par RAY Michel		
		Jachère	8 þ	0,46 þ le
				m2
TRONCHE Evelyne épouse TETU	n° 492 de 930 m2	par RAY Michel		
		Jachère	8 þ	0,46 þ le
				m2
Epoux STEYNER GIORDAS	n° 496 de 400 m2	par eux-mêmes		
		fourrage	8 þ	0,46 þ le
			1	m2
NIQUE Marie épouse VALLET	n° 500 de 770 m2	par elle-même		
		Luzerne	8 þ	0,46 þ le
			~ P	m2
LEGER Marie épouse	n° 512 de 680 m2	par MEYET Jacky		1112
CARRE Lucien	11 312 de 000 1112	céréales	8 þ	0,46 þ le
		cereares	ор	m2
				1112
Association diocésaine	n° 513 de 1330 m2	per MEVET Icalar		0.46 b.1a
de Belley Ars	11 313 de 1330 m2	par MEYET Jacky céréales	0 %	0,46 þ le
de Belley Als		cereales	8 þ	m2
LEGER Marie	n° 515 de 1980 m2	par MEYET Jacky		0,46 þ le
épouse CARRE Lucien	11 313 GC 1700 III2	céréales	8 þ	m2
The state of Hell Busien		Corcaios	ор	1112

Le Conseil Municipal a approuvé à løunanimité, ces indemnisations et a habilité Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document søy rapportant.

V MARCHES PUBLICS

1° Attribution du Marché de travaux de voirie avenue Joséphine Guillon

Monsieur le Maire rappelle à løAssemblée quøun appel døoffres ouvert a été lancé pour les travaux de voirie avenue J. Guillon. La Commission døAppel døOffres réunie les 1^{er} et 9 avril 2010 pour examiner les offres, a proposé døattribuer ce marché à løEntreprise APPIA, pour un montant TTC de 653 961,44 euros.

Le Conseil Municipal a approuvé, à løunanimité, løattribution du marché à løentreprise APPIA, pour un montant TTC de 653 961,44 euros, ainsi que les pièces constitutives de ce marché et a habilité Monsieur le Maire à le signer.

VI QUESTIONS DIVERSES

PERSONNEL COMMUNAL

1° Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose à løAssemblée de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

CREATION DE POSTE

1-AGENT TITULAIRE

Grade: Adjoint Administratif 2ème classe

Durée hebdomadaire : 35 heures

Date effet: 1er mai 2010

Fonction : Agent chargé du service du personnel

Nombre de poste à ouvrir : 1

Etat: mutation

LøAssemblée a approuvé cette modification à løunanimité.

Løordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h 10.